

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

BANQUE

Session 2005

ÉPREUVE U5 A : TECHNIQUES BANCAIRES DU MARCHÉ DES PARTICULIERS

Durée : 5 heures

Coefficient : 6

- SUJET -

Dès remise du sujet, assurez-vous qu'il est complet.

Il se compose de 4 dossiers indépendants, de 13 annexes à consulter
et de 2 annexes à rendre avec la copie.

DOSSIER A : Gestion des comptes	28 points
DOSSIER B : Gestion d'un portefeuille boursier	40 points
DOSSIER C : Crédit immobilier	32 points
DOSSIER D : Placement	14 points
FORME :	6 points

*La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront
pour une part importante dans l'appréciation des copies.*

Document autorisé : néant

Matériel autorisé : calculatrice (y compris financière)

DOSSIER A

Nous sommes le 10 juin 2005, vous avez été nommé(e) il y a deux semaines, chargé(e) de clientèle à la Banque Nord Europe, agence de Lille Centre. Comme tous les matins vous étudiez la liste des comptes en « anomalie ». Pour cela vous disposez des annexes suivantes :

- annexe 1 : Compte en anomalie de M. David Panse
- annexe 2 : Compte en anomalie de M. et Mme Débit
- annexe 3 : Lettre de la Banque de France

* Client 1 :

Vous vous arrêtez sur le cas de Monsieur David Panse.

Vous avez tenté de joindre, à plusieurs reprises le client, sans succès. Vous devez maintenant agir dans l'intérêt des parties.

TRAVAIL À FAIRE :

A 1. À partir du moment où le montant de la facilité de caisse est dépassé, quelles solutions, y compris les solutions de financement, pouvez-vous proposer à votre client ?

* Client 2 :

Vous analysez maintenant le compte joint de M. et Mme Débit en dépassement d'autorisation de découvert depuis hier. Vous constatez ce matin que 4 nouveaux chèques ont été émis. Vous interrogez le compte et obtenez le document de l'**annexe 2**.

TRAVAIL À FAIRE :

A 2. Quelles démarches devez-vous effectuer avant la mise en place de l'interdiction bancaire ?

A 3. Que doit faire le tireur pour régulariser sa situation ?

A 4. S'il régularise avant 60 jours, quel est le montant de la pénalité libératoire qu'il devra payer, et sous quelle forme devra t-il le faire ?

Quelques jours après l'envoi de la lettre d'injonction Mme Débit vous appelle. Elle est particulièrement en colère, et menace de quitter votre établissement car elle prétend que cette interdiction ne devrait peser que sur son époux. Elle argumente sa position en vous rappelant que :

- elle possède également un compte individuel qui n'a aucun lien avec le compte joint,
- elle est mariée sous le régime de séparation de biens,
- son mari envisage de quitter le domicile et de mettre en place une procédure de divorce.

TRAVAIL À FAIRE :

A 5. Quelles réponses pouvez- vous apporter à sa réclamation ?

*** Client 3 :**

Vous recevez M. Delannoy qui vous présente une lettre de La Banque de France - **Annexe 3**. Il souhaite ouvrir un compte chez vous et obtenir des moyens de paiement, en particulier pour régler son loyer de 350 € auprès d'un organisme de HLM. Vous n'éprouvez aucune confiance à son égard, d'autant plus que votre prospect semble un peu vindicatif.

TRAVAIL À FAIRE :

A 6. Êtes-vous tenu d'ouvrir ce compte ? Justifiez votre réponse

A 7. Si vous procédez à l'ouverture, quels produits et services mettez-vous en place pour votre client ?

A 8. Quelle réponse apportez-vous pour le paiement de son loyer ?

DOSSIER B

Vous recevez Madame Leblanc, cliente de longue date de votre agence. Vous gérez d'ailleurs les comptes de l'ensemble des membres de sa famille. Vous apprenez qu'elle vient de divorcer de Pierre.

La famille Leblanc se compose de 4 personnes :

- * Pierre, le père, âgé de 53 ans, cadre moyen au sein de la Société Dumonté,
- * Marianne, la mère, âgée de 45 ans, enseignante en lycée,
- * Morgane, la fille aînée, âgée de 25 ans, en dernière année d'université de gestion,
- * Gabriel, 21 ans, étudiant en BTS.

Marianne vient d'hériter de sa mère un portefeuille titres (montant de 28 212,91 €) et des liquidités (montant de 65 000 €). Elle souhaite des informations quant à la gestion de ce patrimoine. Elle souhaite sécuriser ses liquidités et équilibrer les risques quant au portefeuille titres. Actuellement en location, elle envisage de racheter une maison dans 5 ou 6 ans avec un apport de 50 % de la valeur.

Sous dossier 1 : Gestion de portefeuille

On vous fournit les annexes suivantes :

Annexe 4 : Description du patrimoine

Annexe 5 : Extrait de cote

Annexe 6 : Barème des frais de garde

Annexe A : Calcul des frais de garde (**à rendre avec la copie**)

TRAVAIL À FAIRE :

B 1. Déterminez le niveau de risque du portefeuille provenant de la succession. Quels changements pouvez-vous proposer ?

B 2. Expliquez à Marianne les notions suivantes: cours, capitalisation boursière.

B 3. Sur l'**annexe A à rendre avec la copie**, complétez le tableau et calculez le montant des frais de garde sur les six premières lignes du portefeuille (correspondant aux six premières valeurs).

Sous dossier 2 : Achat de valeurs

Marianne souhaite renforcer sa ligne de BNP Paribas (indépendamment des conseils que vous lui avez prodigués préalablement). Elle ne connaît pas les différents types d'ordres de bourse et souhaite des explications.

On vous fournit les annexes suivantes :

Annexe 7 : Feuille de marché

Annexe 8 : Frais de bourse

Annexe B : Les différents types d'ordre de bourse (**à rendre avec la copie**)

TRAVAIL À FAIRE :

B 4. Présentez à votre cliente les différents ordres de bourse sous la forme d'un tableau (**annexe B à rendre avec la copie**).

B 5. Précisez-lui les informations indispensables pour passer un ordre en bourse.

B 6. Elle souhaite passer un ordre d'achat de 100 titres, valeur jour, à cours limité à 52,20 €. Expliquez-lui le résultat attendu selon la feuille de marché de l'annexe 7.

B 7. Calculez le coût total de l'opération compte tenu des frais de courtage, de la TVA (19,6 %) et de l'impôt de bourse.

Sous dossier 3 : Proposition commerciale

Finalement, elle trouve cela bien compliqué et émet l'hypothèse de tout vendre. Elle a entendu parler des Sicav et voudrait en savoir plus. Enfin, elle attend un conseil judicieux pour sécuriser ses liquidités.

Vous avez à votre disposition l'annexe 4 relative à la description du patrimoine.

TRAVAIL À FAIRE :

B 8. Dans l'hypothèse d'une vente du portefeuille, présentez à Marianne Leblanc, sans faire de calculs, les règles fiscales applicables à ce cas.

B 9. Expliquez-lui le mode de fonctionnement d'une Sicav et présentez-en les avantages et les inconvénients.

B 10. Proposez-lui une solution cohérente pour placer les 65 000 € et justifiez votre choix.

DOSSIER C

Vous êtes contacté(e) par Monsieur Marc Desprez qui projette d'acheter sa résidence principale, en l'occurrence un appartement. Il est client de votre établissement depuis quelques années déjà mais a souhaité faire « jouer la concurrence ». Vous venez de consulter son dossier. Il vous a déposé hier une photocopie de l'offre concurrente qui lui semble la meilleure. Vous disposez par ailleurs des conditions applicables aux prêts immobiliers et d'une grille de calcul des mensualités.

Votre client s'interroge, par ailleurs, sur le contenu du contrat d'assurance.

Vous disposez des annexes suivantes :

- annexe 9 : Synthèse client
- annexe 10 : Offre concurrente
- annexe 11 : Conditions générales – prêts immobiliers
- annexe 12 : Grille de calcul des mensualités
- annexe 13 : Extrait – contrat d'assurance DIIT

TRAVAIL À FAIRE :

C 1. Afin d'évaluer si votre offre a des chances de l'intéresser, établissez un comparatif des deux offres en calculant le coût total de chacune d'elles pour le client (en intégrant à chaque fois des frais d'hypothèque estimés à environ 1650 €).

C 2. La comparaison des coûts respectifs est-il le seul critère à prendre en considération pour accepter une offre de crédit ? Citez les autres éléments que le client doit ou peut considérer avant de s'engager.

C 3. Calculez le taux d'endettement du client s'il accepte votre offre. Quelle conclusion en tirez-vous ? Existe-t-il d'autres critères à considérer pour accorder ou refuser un prêt à un client ?

C 4. Quelle(s) garantie(s) complémentaire(s) seriez-vous tenté de demander dans le cadre de ce crédit ?

Monsieur Desprez a lu les conditions générales de l'assurance DIIT (annexe 13). Ayant été malade et en arrêt de travail l'an passé, il souhaite des éclaircissements.

En effet, l'année dernière Monsieur Desprez a subi une intervention chirurgicale lourde accompagnée d'un traitement qui l'a immobilisé pendant 75 jours consécutifs. Il a ensuite repris le travail pendant 15 jours, mais suite à une complication, il a de nouveau été arrêté par le médecin pendant 45 jours.

À l'époque, ses revenus avaient baissé de façon notable (-15 %) car il ne touchait plus les primes mensuelles pour dépassements d'objectifs qu'il était habitué à percevoir jusqu'alors.

TRAVAIL À FAIRE :

C 5. Monsieur Desprez veut savoir ce que signifie le « délai de franchise ». Expliquez cette notion.

C 6. Si Monsieur Desprez avait emprunté il y a plus d'un an, l'assurance DIIT aurait-elle joué ? Pourquoi et dans quelles conditions ?

Monsieur Desprez envisage de se marier. Il souhaite pouvoir gérer son patrimoine de façon totalement indépendante comme cela était déjà le cas en concubinage : chacun reste propriétaire de ses biens. Néanmoins, le mariage lui semblant un engagement plus fort, il trouverait normal qu'en cas de divorce ou décès, l'enrichissement de chacun accumulé pendant la période de mariage soit équitablement réparti.

TRAVAIL À FAIRE :

C 7. Monsieur Desprez aimerait savoir quels régimes matrimoniaux lui permettraient de conserver son patrimoine immobilier en cas de divorce ? Justifiez vos réponses.

DOSSIER D

Monsieur Edouard Berger, 50 ans, dispose de 12 000 € suite à la clôture d'un PEA qu'il ne souhaitait plus conserver. Après une lecture assidue des journaux financiers, il s'est rendu compte que les deux produits dont on parle beaucoup aujourd'hui sont le PERP et l'Assurance-vie.

TRAVAIL À FAIRE :

D 1. Présentez sous forme de tableau les avantages et inconvénients des deux produits.

D 2. Exposez les raisons pour lesquelles Mr Berger aurait intérêt à souscrire à l'un ou l'autre des deux produits proposés.

Monsieur Berger se décide à souscrire un contrat d'assurance-vie en euros au taux fixe de 3,8 %, en nommant sa femme Brigitte Berger née Mouton comme bénéficiaire. Il effectuera un versement unique de 12 000€.

TRAVAIL À FAIRE :

D 3. De quelle somme nette disposera t-il à l'échéance de son contrat en tenant compte des prélèvements sociaux au taux de 10 % ?

Monsieur Berger souhaite indiquer dans la liste des bénéficiaires « Madame Brigitte Berger, née Mouton, à défaut mes enfants nés ou à naître ». Vous lui précisez qu'il peut se contenter du libellé suivant : « Mon épouse, à défaut mes enfants nés ou à naître »

TRAVAIL À FAIRE :

D 4. Quelle est l'incidence de cette modification pour le client et sa famille ?

D 5. Monsieur doit-il faire signer le contrat à sa femme ? S'il le fait, quelles en sont les conséquences ?